



Procès-verbal de la huitième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 20 novembre 2024 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire
M. Mathieu Montégiani	Vice-président
Mme Marilyn Wellman	Trésorière
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur
Mme Virginie Bernier	Administrateur
M. Cedrik Verreault	Administrateur
M. Samuel Yergeau	Administrateur

Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch-Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCES

M. Étienne Pinel
M. Nicol Tremblay

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
M. Louis Mongrain	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 8 personnes assistent à l'assemblée et 2 personnes en visioconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 16 octobre 2024
4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil portant sur le projet d'agrandissement de l'entreprise Ressorts Drolet au 1275, rue de l'Ancienne-Cartoucherie.
5. [*REPORTÉE au 18 décembre 2024*] Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil portant sur l'autorisation personnelle à Créations Le Pantoum pour le bâtiment au 55, rue Saint-Joseph Ouest.
6. Période d'information du conseiller municipal
7. Période de questions et commentaires des citoyens
8. Dossiers particuliers du conseil de quartier
 - Table de concertation vélo
 - Comité mobilité
 - Projet de terminal de conteneurs QSL
 - Retour sur l'atelier d'optimisation du transport en commun dans Saint-Sauveur du 29 octobre 2024
 - Données sur la sécurité routière
 - Visibilité et accessibilité des trottoirs aux abords des chantiers privés Dossiers particuliers du conseil de quartier
9. Trésorerie
10. Correspondance
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal du 16 octobre 2024

L'adoption du procès-verbal du 16 octobre est reportée au mercredi 18 décembre 2024, car la révision n'est pas terminée.

4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil portant sur **Projet d'agrandissement de l'entreprise Ressorts Drolet au 1275, rue de l'Ancienne-Cartoucherie.**

La demande d'opinion au conseil concerne les règlements R.V.Q. 3370 et R.V.Q. 3371 de juridiction du conseil de ville : Participation citoyenne - Projet d'agrandissement de l'entreprise Drolet Ressorts, au 1275, rue de l'Ancienne-Cartoucherie. L'objectif est de désigner le territoire sur lequel l'occupation peut se faire.

Louis Mongrain, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec

On est dans l'arrondissement La Cité-Limoilou, quartier de Saint-Sauveur. Le bâtiment est situé sur la rue de l'Ancienne-Cartoucherie (auparavant nommée rue des Artisans). Ressorts Drolet, spécialisée dans la mécanique de véhicules lourds, est présente dans le quartier depuis 1968. L'entreprise souhaite prendre de l'expansion et agrandir le bâtiment actuel qu'elle occupe sur le terrain existant.

Une modification réglementaire est nécessaire, puisque l'agrandissement n'est pas possible, car la réglementation en vigueur ne permet pas l'usage exercer le commerce (les droits acquis depuis 2009 ne permettent pas l'agrandissement du bâtiment). Il est question aussi d'augmenter l'aire verte sur le terrain, en accord avec la vision de la Ville de Québec (Vision de l'arbre), et d'augmenter la largeur de l'entrée d'accès, en passant de 10 m à 15 m.

Le représentant du requérant et la requérante sont présents. M. Carlo Peirola, architecte à Atelier 21, explique le projet. Le fait d'ajouter de la verdure sur le site sera beaucoup plus intéressant que ce qu'il y a en ce moment (pas de verdure).

M. Mathieu Montégiani demande pourquoi l'usage — existant depuis 1968 — ait été retiré en 2009. M. Louis Mongrain indique que c'était dans le cadre d'une refonte et qu'il y a certains éléments qui ont été écartés en cours de route. La permission d'occupation

visé à régulariser l'usage dérogatoire uniquement sur le lot 1 303 070 occupé par Drolet Ressorts. M. Mongrain ajoute que la permission d'occupation est en vigueur jusqu'à la cessation des activités de l'entreprise.

M. Marc-André Beauchemin souligne sa satisfaction concernant l'ajout de la verdure planifiée sur le lot concerné. Il ajoute qu'une réfection du stationnement serait appréciée pour apporter plus de la «beauté» à la ville.

Mme Nickner est en faveur du projet et de la verdure qui sera ajoutée. Elle propose à l'architecte de contacter le CRE (Conseil régional de l'environnement), qui pourra les conseiller sur les meilleures essences possibles à planter sur le lot en question.

Les membres du conseil de quartier de Saint-Sauveur votent à l'unanimité en faveur de la modification des règlements R.V.Q. 3370 et R.V.Q. 3371.

5. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil portant sur l'autorisation personnelle à Créations Le Pantoum pour le bâtiment au 55, rue Saint-Joseph Ouest.

Point reporté à l'assemblée du 18 décembre 2024 pour des raisons administratives.

6. Période d'information du conseiller municipal

M. Pierre-Luc Lachance présente ses excuses aux membres du conseil de quartier de Saint-Sauveur pour son retard. Il était au lancement de la Stratégie d'économie circulaire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), à laquelle une centaine de personnes ont participé. La CMQ souhaite que l'économie circulaire devienne un vecteur de développement économique fort dans la région. Les entreprises et les organismes producteurs seront invités à collaborer dans les prochaines années.

Divers sujets d'actualité concernant le quartier Saint-Sauveur sont abordés par le conseiller municipal de Saint-Roch/Saint-Sauveur, Pierre-Luc Lachance.

àVélo — Au 31 octobre 2024, soit la fin de la saison 2024, 1 228 000 déplacements ont été effectués au moyen du système de vélopartage de la Ville de Québec. L'objectif de l'administration Marchand était de 1,1 million. Il s'agit de la deuxième année consécutive où les objectifs de la ville sont dépassés. Le taux de satisfaction des usagers est de 94%. Près de 94% des déplacements ont été effectués par des abonnés mensuels ou annuels.

La Ville de Québec prévoit ajouter 500 vélos dans la flotte de vélos àVélo pour la saison 2025, et passer de 115 à 130 stations àVélo. La localisation des nouvelles stations du système àVélo sera annoncée au printemps 2025.

Réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest — L'équipe du RTC a tenu compte des commentaires des citoyens en lien avec les changements de parcours des bus qui passent habituellement sur la Saint-Vallier Ouest, dans la foulée du projet de

réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest. La rencontre, en mode constructif, s'est déroulée dans le respect.

Le chantier tire bientôt à sa fin pour cette année. D'ici la mi-décembre, du pavage temporaire sera étendu sur les trottoirs et la chaussée. La phase 2 du chantier se poursuivra en 2025.

Banc des générations — Le banc des générations a été inauguré récemment au parc Durocher. Le projet des élèves de l'école primaire Sacré-Cœur a été réalisé dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant. Marie Lamonde-Simard, chargée de projet à la Joujouthèque Basse-ville, a mené ce projet de médiation culturelle. L'installation du banc des générations concorde avec le 15^e anniversaire de la mobilisation de 70 organismes de la région de Québec militant pour les droits de l'enfant (en lien avec la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies).

Sécurité publique — Le 4 novembre dernier, la Ville de Québec a sélectionné 17 projets pour lesquels l'administration Marchand a versé près de 1,9 M\$. Ces initiatives, issues d'organismes à but non lucratif, contribuent à rehausser le sentiment de sécurité des citoyens de Québec. Parmi les projets sélectionnés dans le quartier Saint-Sauveur, on note la Corporation d'animation l'Ouvre-Boîte et le Service d'entraide Basse-Ville.

Au Service de police de la ville de Québec (SPVQ), il est prévu d'embaucher 51 ressources supplémentaires en 2025 et 50 ressources additionnelles en 2026. Quant au Service de la protection contre l'incendie de Québec (SPCIQ), la Ville de Québec prévoit embaucher 35 nouveaux effectifs en 2025 et 37 effectifs supplémentaires en 2026. Cet ajout d'effectifs représente la plus importante hausse en 25 ans à la Sécurité publique.

Usine de biométhanisation — Les résidus alimentaires collectés sur le territoire de la ville de Québec contribuent aux résultats du gaz naturel issu de la biométhanisation. Depuis l'existence de l'usine de biométhanisation, plus de 3 millions de mètres cubes de gaz naturel renouvelable (GNR) issus de la biométhanisation ont été injectés dans le réseau d'Énergir. Cette quantité correspond au chauffage de 2700 résidences unifamiliales pendant un an. Mais cette quantité va augmenter, puisque les industries, commerces et institutions rejoignent la vague de la collecte des matières organiques.

M. Pierre-Luc Lachance rappelle qu'il ne faut pas mettre de litière à chat dans les sacs mauves destinés au compost, puisque ça crée des problèmes techniques dans le système de biométhanisation.

Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) — Le nouveau plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Québec est en cours d'élaboration.

Oeuvres sous les piliers de l'autoroute Dufferin-Montmorency (quartier Saint-Roch) — Le 12 novembre dernier, la murale sur les piliers de l'autoroute Dufferin-Montmorency a été inaugurée. L'oeuvre a été réalisée pour « déstigmatiser »

l'itinérance. L'oeuvre intitulée « Raconte-moi les piliers » a été créée par Patrick Forchild et Emmanuelle Gendron. L'oeuvre, issue d'un atelier de médiation culturelle, en collaboration avec les organismes communautaires locaux, a accueilli 230 participants.

7. Période de questions et commentaires des citoyens

àVélo — M. Parish signale que des usagers du service de vélopartage d'àVélo ne respectent pas toujours le code de la route et la priorité aux piétons. Il ajoute qu'un bruit fort retentit lorsque les usagers rentrent leur vélo dans le rack à la fin de leur parcours ce qui peut déranger les résidents vivant à proximité des stations.

M. Mathieu Montégiani demande dans quelle proportion les vélos d'àVélo ont été vandalisés et à quel point ça peut nuire à l'offre de services. M. Lachance précise que la ville a dû utiliser les « backups » en raison de plusieurs problèmes, comme des paniers fragilisés par une charge trop grande, les roues parce que certains usagers faisaient des sauts avec les vélos. Pierre-Luc Lachance déplore que le nombre de bris est plus élevé pour la saison 2024 que dans le passé. Il admet que la sensibilisation auprès des usagers est de mise, tant pour le comportement sur la route que pour le respect des vélos et du bon usage.

Marc-André Beauchemin suggère un système d'identification des bris et des bogues lorsqu'un usager voit un vélo en mauvais état, de la même manière que fonctionne Communauto. Le service d'autopartage demande à ses usagers de signaler tout bris nouveau qui ne figure pas sur le fiche du véhicule, avant de prendre la route dans le cadre d'une réservation. Cette forme de traçage sur les bris et dommages permettrait, selon M. Beauchemin, de responsabiliser les utilisateurs. M. Marc-André Beauchemin croit aussi qu'un dépôt de sécurité sur le carte de crédit de l'utilisateur pourrait servir justement à payer les bris du vélo vandalisé. M. Lachance estime que les suggestions de M. Beauchemin sont et va s'informer sur le sujet.

M. Samuel Yergeau demande au conseiller de Saint-Roch/Saint-Sauveur s'il existe un incitatif pour les usagers d'àVélo d'apporter les vélos à certaines stations pour que le nombre de vélos soit le plus équilibré possible d'une station à l'autre, un peu comme le programme [AMI BIXI](#) à Montréal. M. Lachance concède en effet que c'est une solution potentielle à envisager, compte tenu de la croissance importante du réseau àVélo.

Clocher de l'église Saint-Sauveur — M. Parish critique aussi la présence de l'échafaudage du clocher de l'église Saint-Sauveur, alors que le chantier est fini, ainsi que le budget qui semble avoir été dépassé. M. Pierre-Luc Lachance souligne que le budget fixée à 5 M\$ a été respecté.

îlot Verdun — M. Parish questionne la lenteur du développement de l'îlot Verdun. Le conseiller de Saint-Roch/Saint-Sauveur précise que le terrain nécessite d'être décontaminé et que de nouvelles études de caractérisation sont en cours. M. Lachance dit espérer tenir comme prévu des ateliers de co-création en 2025. M. Parish propose

de réserver une parcelle du terrain pour aménager un parc à chiens à court terme. M. Lachance précise que ce n'est pas possible pour l'instant, puisque le terrain n'est pas aménagé ni sécuritaire. Le conseiller municipal ajoute qu'il y a un parc à chiens à la Base de plein air Sainte-Foy et un sur la côte de la Pente-Douce. L'objectif est d'ouvrir un parc à chiens dans chaque arrondissement de la Ville de Québec pour les prochaines années.

M. Cédrik Verreault demande à quelle fréquence se fait la tonte de l'herbe sur le terrain de Verdun, ce qui semble être aléatoire. M. Lachance indique que l'herbe est tondue surtout pour enlever la mauvaise herbe et la prolifération de l'herbe à poux, donc pas pour saccager les fleurs qui pourraient pousser naturellement.

Signalisation sur Marie-de-l'Incarnation — Mme Myriam Nickner indique que les enjeux de signalisation semblent toujours présents sur Marie-de-l'Incarnation, malgré des modifications récentes pour améliorer la fluidité routière. M. Lachance répond que la signalisation et la synchronisation de feux à l'intersection de Charest et Marie-de-l'Incarnation sont en train d'être ajustés.

Travaux d'infrastructure – Mme Virginie Bernier demande si les rues en chantier autour de la rue Saint-Vallier Ouest seront finalisées bientôt. M. Lachance mentionne que tout sera terminé dans les prochaines semaines.

Parcours du RTC — M. Cedrik Verreault demande s'il y a de nouveaux parcours de bus du RTC qui seront déployés dans les prochaines années pour améliorer l'offre de services. M. Pierre-Luc Lachance indique que ce n'est pas prévu, mais d'améliorer la qualité du service du RTC. Il mentionne à cet effet qu'un investissement de 40 M\$ doit être investi dans le budget du RTC pour l'ajout de services.

8. Dossiers particuliers du conseil de quartier

Table de concertation vélo — La réunion de la Table de concertation vélo s'est déroulée le 19 novembre. La Table a soumis un mémoire sur la sécurité routière. Il a aussi été question de la nouvelle démarche pour le futur plan de zonage de mobilité. Le Mois du vélo (le mois de mai, à chaque année) a aussi été abordé.

La «montagne russe» de la rue du Cénacle, à Beauport, n'est pas si pire que ça. La Table a adopté une résolution concernant la rivière Beauport. Il y a une piste cyclable avec une pente de 25% qui est considérée comme dangereuse. La Table propose des moyens pour améliorer cette côte ou la contourner. La rue Coubertin qui comprend plusieurs intersections et des arrêts a aussi été à l'ordre du jour. Des craintes ont été rapportées au conseil de quartier de Pointe Ste-Foy à propos du corridor VivaCité du boulevard Neilson. **Comité mobilité** — M. Yergeau souligne la possibilité de résolutions pour favoriser l'optimisation du service pour les usagers du RTC. M. Simoneau répond qu'il y a eu des résolutions déjà prises à cet effet. M. Lachance indique que la possibilité de créer un comité mobilité avec le RTC a déjà été discuté. Dans le C.A. du RTC, il y a déjà deux sièges citoyens (usagers du RTC). Il y a aussi le Service à la clientèle; il n'est

donc pas question d'avoir un comité (mobilité) de manière permanente additionnel à ces structures de participation déjà existantes.

Gestion des matières dangereuses et des matières résiduelles (piles) — M. Parish demande s'il y a des points de dépôt de proximité. M. Lachance signale qu'il y a bel et bien un lieu dans les bibliothèques où les gens peuvent apporter leurs vieilles piles. Le conseiller municipal rappelle aussi que l'Écocentre mobile se déplace dans divers quartiers pendant l'été, en alternance aux deux ans.

Projet de terminal de conteneurs QSL — La hausse du camionnage lié au terminal de conteneurs QSL est préoccupante, mentionne Mme Myriam Nickner. Il y a une dégradation de la chaussée et une nuisance sur les déplacements sur les trottoirs. Des inquiétudes sont émises sur la qualité de l'air.

Cédrik Verreault mentionne qu'il n'y a aucun projet n'a été déposé officiellement par QSL. M. Sylvain Simoneau dit se questionner sur l'impact réel du camionnage dans le quartier Saint-Sauveur, puisque le terminal de conteneurs QSL est situé dans le secteur de Beauport. Le boulevard Henri-Bourassa et l'autoroute de la Capitale sont, selon lui, des axes plus fréquentés par le camionnage dont la destination est le terminal de conteneurs QSL.

Retour sur l'atelier d'optimisation du transport en commun dans Saint-Sauveur du 29 octobre 2024 — M. Beauchemin estime que les échanges de cette soirée ont été majoritairement positifs. Il ajoute que le RTC était à l'écoute des commentaires des citoyens sur l'impact des travaux effectués sur la rue Saint-Vallier Ouest.

Données sur la sécurité routière — Mme Nickner demande si c'est possible d'obtenir des données sous la forme d'un bilan annuel sur la sécurité routière dans le quartier Saint-Sauveur. M. Lachance précise que c'est déjà dans les cartons du comité consultatif oeuvrant à la Stratégie sur la sécurité routière.

Visibilité et accessibilité des trottoirs aux abords des chantiers privés — Mme Nickner souligne son inquiétude par rapport à une visibilité partielle à l'intersection de Raoul-Jobin et de l'Aqueduc, depuis qu'un bâtiment résidentiel a vu le jour, et les trottoirs étroits. M. Pierre-Luc Lachance mentionne que les réaménagement géométriques de rue se font lors de travaux d'infrastructure et non lors de travaux sur des propriétés privées.

9. Trésorerie

Le suivi des finances du conseil de quartier est reportées à la séance du mercredi 18 décembre 2024.

Facture à payer

RÉSOLUTION 24-08-01

CONSIDÉRANT la résolution 24-01-05 ;
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Marilyn Wellman DÛMENT APPUYÉE PAR M. Samuel Yergeau, IL EST RÉSOLU de verser 120 \$ par séances pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 20 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité

Sur une proposition de Mme Marilyn Wellman, appuyée par M. Samuel Yergeau.

C'est le *statu quo* pour les impôts et le Registre des entreprises. M. Dave Gagnon-Pelletier souligne l'importance de régler le dossier du Registre des entreprises, puisque des pénalités peuvent s'appliquer.

Quant à la déclaration de revenu, la Ville de Québec veut faire valoir deux éléments auxquels le conseil de quartier de Saint-Sauveur est admissible. Le Service des affaires juridiques de la Ville de Québec se penche actuellement sur le dossier, pour que le conseil de quartier de Saint-Sauveur soit exonéré de produire une déclaration de revenu.

Le renouvellement de la couverture d'assurances est confirmé par courriel.

10. Correspondance

S.O.

11. Varia

S.O.

12. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 20h35.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 18 décembre 2024.

Mme Myriam Nickner-Hudon

Présidente

M. Sylvain Simoneau

Secrétaire

Projet d'agrandissement de l'entreprise Drolet Ressorts au 1275, rue de l'Ancienne-Cartoucherie

Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 303 070 du cadastre du Québec (R.V.Q.3370)

Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 303 070 du cadastre du Québec (R.V.Q.3371)

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur

Date et heure

Mercredi 20 novembre 2024, 19 h

Lieu

Centre communautaire Édouard-Lavergne (390, rue Arago Ouest – Salle 300)

Déroulement de l'activité

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation;
2. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de cette assemblée publique de consultation et de la demande d'opinion;
3. Présentation du contexte réglementaire et des modifications à la réglementation d'urbanisme proposées par un intervenant de la Ville;
4. Période de questions et commentaires du public;
5. Période de questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur;
6. Formulation de l'opinion du conseil de quartier de Saint-Sauveur;
7. Fin de l'assemblée publique de consultation et de demande d'opinion;
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
9. Reprise de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du conseil municipal

Participation

Administrateurs du conseil de quartier de Saint-Sauveur :

- M^{me} Virginie Bernier, administratrice
- M^{me} Myriam Nickner-Hudon, présidente
- M^{me} Marilyn Wellman, trésorière
- M. Marc-André Beauchemin, administrateur
- M. Mathieu Montégiani, vice-président
- M. Sylvain Simoneau, secrétaire
- M. Cedrick Verreault, administrateur
- M. Samuel Yergeau, administrateur

Conseiller municipal

- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur

Personne-ressource

- M. Louis Montgrain, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Nombre de participants

- 20 participants, dont 8 administrateurs du conseil de quartier et 4 personnes assistant en ligne.

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur recommande unanimement au conseil municipal **d'approuver** les projets de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 303 070 du cadastre du Québec (R.V.Q.3370) et de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 303 070 du cadastre de Québec (R.V.Q.3371).

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	8	Accepter la demande Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander aux autorités municipales concernées de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	8	

Questions et commentaires du public et des administrateurs du conseil de quartier

Lors de cette assemblée publique de consultation, M. Louis Montgrain, conseiller en urbanisme de la Ville de Québec, a expliqué le contexte réglementaire de ce projet. Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de partager leurs idées et leurs préoccupations.

- Un représentant du requérant a indiqué que les modifications demandées viennent dans les faits conformer le règlement à une réalité connue de tous depuis les années 60, ajoutant que le verdissement proposé est une bonification.
- Une personne administrant le conseil de quartier souhaite savoir pourquoi cet usage a été retiré en 2009.

***Le conseiller en urbanisme** indique que c'est dans le cadre d'une refonte réglementaire plus large que certains usages semblent avoir été omis dans cette zone. Il s'agit de plus d'une zone à compétence de la Ville; on ne pouvait apporter de modifications aux limites de la zone, pour déplacer ce lot dans une zone où l'usage C38 aurait été permis par exemple.*

- Une personne administrant le conseil de quartier demande s'il y a une durée à cette autorisation personnelle.
***Le conseiller en urbanisme** précise que cette autorisation s'applique jusqu'à ce que l'activité cesse.*
- Une personne administrant le conseil de quartier salue le verdissement, étant bien conscient qu'il puisse s'agir d'une préoccupation secondaire dans un secteur industriel. Il invite le requérant à porter attention au pavage actuel, l'industriel pouvant également être plus esthétique.
- Une personne administrant le conseil de quartier demande si cet usage (C38) était également autorisé dans la zone voisine (15024lp).

***Le conseiller en urbanisme** confirme.*

- Une personne administrant le conseil de quartier demande s'il est prévu d'aménager la plate-bande adjacente à la porte 12 du bâtiment, à proximité d'une aire de pique-nique pour les employés. Elle souhaite savoir si la clôture en bordure de lot doit être maintenue. Elle invite par ailleurs le requérant à solliciter des conseils professionnels afin de sélectionner les bonnes essences dans ses aménagements. Elle salue le caractère patrimonial de l'entreprise, son souci d'offrir un environnement de qualité à ses employés et lui souhaite du succès pour encore de nombreuses années.

Un représentant du requérant indique qu'il fait partie prenante du réaménagement envisagé et qu'une terrasse à l'étage sera prévue pour les employés également, attenante à une aire de repas et d'entraînement. Il n'est pas prévu de retirer la clôture, qui sera voilée par des plantations, aménagements sur lesquels le requérant a indiqué devoir se pencher prochainement.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale ainsi qu'au conseil de la Ville.

Réalisation du rapport

Date

Le 28 novembre 2024

Rédigé par

M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par

Mme Myriam Nickner-Hudon, présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur